3	
GOUVERNE	MENT
Liberté	
Egalité	
Fraternité	

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une carte communale

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			

	complémentaires :	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	,	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable

Dénomination

Mairie d'Ecot

SIRET/SIREN

212 502 140 00016

Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)

3 rue des Chênes 25 150 ECOT

Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable

Monsieur le maire Alain Sylvant

Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)

Bureau d'études éolis

Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)

Caroline Todesco 56 rue de la Prairie 88100 St Dié des Vosges / eolis.todesco@orange.fr / 06-17-46-79-59

2. Identification de la carte communale
2.1 Type de document concerné (carte communale, carte intercommunale)
Carte Communale
2.2 Intitulé du document
Révision de la Carte Communale
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance de la carte communale
Carte Communale en vigueur approuvée par arrêté préfectoral n°2005-16006-03130 du 16
juin 2005 / annexe 1 : dossier de la carte communale en vigueur.
2.4 Territoire (commune(s) couvert par la carte communale
Commune d'Ecot
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure d'élaboration ou de révision (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Commune d'Ecot
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
⊠Oui □Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Bourgogne Franche Comté approuvé en juin 2020
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
⊠ Oui □ Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCOT Pays de Montbéliard approuvé le 16 décembre 2021.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SDAGE Rhône Méditerranée Corse approuvé le 21 mars 2022.
3.2 Précédentes évaluations environnementales de la carte communale
La carte communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
□Oui ⊠Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale

Cliquez ou appuyez ici pou	ır entrer du tex	te.					
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale							
La saisine de la MRAE n'existait pas lors de l'élaboration de la carte communale.							
Si cette évaluation envir	onnementale	a été réalisée, a-t-el	le été actualis	sée ?			
□Oui							
□Non							
Si oui, préciser la date d	e l'actualisation	on					
Cliquez ou appuyez ic	i pour entrer	du texte.					
Comment l'avis de l'auto ou son actualisation a ét actuelle							
Cliquez ou appuyez ic	i pour entrer	du texte.					
•	Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, la carte communale a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale □Oui						
Si oui, préciser sa date d	d'approbation	et son objet					
Cliquez ou appuyez ic	i pour entrer	du texte.					
	1						
4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine							
4.1 Type de procédure (élaboration, révision) et fondement juridique							
Révision de la carte com	•	·					
4.2 Caractéristiques gé	•			•			
4.2.1 Population concerr population (données INS	née par la car						
489 habitants en 2020							
4.2.2 Caractéristiques sp	oatiales						
Superficie totale (en hectares)	Annexe 3 : 6	évolution des surface	es				
Superficie par		tuellement		es évolution			
secteurs	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire			
Secteurs où les							
constructions sont autorisées							
Secteurs où les	Cliquez ou	Cliquez ou appuyez	Cliquez ou	Cliquez ou appuyez			
constructions ne sont	appuyez ici	ici pour entrer du	appuyez ici	ici pour entrer du			
pas admises		texte.		texte.			

	pour entrer du texte.		pour entrer du texte.			
4.2.3 Le cas échéant, rappel des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT						
Pas de chiffres fixés par le développement urbain sur la période 2018-2040	fixé à 40 ha	•				
4.3 Caractéristiques de	la procédui	е				
4.3.1 Contenu et objectif	poursuivi pa	r la procédure				
Revoir le périmètre ouve but de mettre le docume en matière de consomme	nt en compat	ibilité avec le SCOT,				
4.3.2 La procédure a p d' étendre un secteur ex ⊠Oui □Non	•	délimiter un nouv	eau secteur	constructible ou		
Si oui, préciser sa localis	ation et sa s	uperficie, l'augmenta	tion attendue	de la population		
Le secteur ouvert à la courbaine.	nstruction es	t plus résilient car da	vantage calé	sur l'enveloppe		
4.3.3 La procédure a pou ⊠Oui □Non	ur objet de ré	server un secteur à l	'implantatio	n d'activités		
Si oui, préciser sa localis	sation, sa sup	erficie et le type d'ac	tivité			
Le périmètre défini sur l'a de la Carte Communale,			duit dans le ca	adre de la révision		
4.3.4 Pour les commune de protection des partie superficie inférieure à 1 0 rive □Oui	s naturelles o	des rives des plans d	'eau naturels	ou artificiels d'une		
	la commune	ne fait pas partie des	communes of	de montagne		
Si oui, indiquer le plan d'						
Cliquez ou appuyez ic	•	<u>.</u>		.		
4.3.5 La procédure a pour forestiers			espaces nat	urels, agricoles ou		
□Oui ⊠Non						
Si oui, préciser les super	ficies et les l	ocalisations				
Cliquez ou appuvez ic	i pour entrer	du texte.				

4.3.6 La procédure a pour objet de délimiter un secteur dans lequel la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli n'est pas autorisée □Oui ⊠Non
Si oui, préciser sa localisation et sa superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les effets
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure 5.1 La carte communale est concernée par : Oui Non Si oui, précisez Les dispositions de la loi montagne Cliquez ou appuyez ici pour entrer X du texte. Les dispositions de la loi littoral Cliquez ou appuyez ici pour entrer X du texte. Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du Cliquez ou appuyez ici pour entrer \times code de l'environnement (ZICO, ZPS, du texte. ZSC) Un cœur de parc national délimité en Cliquez ou appuyez ici pour entrer application de l'article L. 331-2 du X du texte. code de l'environnement Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués Cliquez ou appuyez ici pour entrer application, en \times respectivement, des articles L. 332-1 du texte. L. 332-16 du code l'environnement site inscrit ou classé Cliquez ou appuyez ici pour entrer application des articles L. 341-1 et X du texte. L. 341-2 du code de l'environnement Un plan de prévention des risques technologiques prévu Cliquez ou appuyez ici pour entrer \times l'article L. 515-15 du code de du texte. l'environnement Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à Cliquez ou appuyez ici pour entrer X l'article L. 562-1 du code de du texte. l'environnement

Annexe III

Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	\boxtimes		ICPE agricole
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	\boxtimes		Plusieurs sous trames sont identifiées dans le rapport de présentation
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes		»
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	\boxtimes		
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;			

- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	et de la	a proce	édure donnant lieu à la saisine sont
Voir tableau ci-avant car le dossier traite du territoire communal.	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :						
Voir tableau ci-avant car le dossier traite du territoire communal.	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?			
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			
D'un espace naturel sensible prévu à			Cliquez ou appuyez ici pour			
l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme			entrer du texte.			

Annexe III

D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
			s établissements recevant du public nuisances sonores, qualité de l'air,	
□Oui ⊠Non				
Si oui, précisez :				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	te.		
6. /	Auto-é	valuatio	on	
L'auto-évaluation doit i dentifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.				
Se reporter à la rubrique 6 de la notice l'auto-évaluation. Fournir une note dét	•	•	ur le détail de la démarche permettant xe (cf. point 8). / voir annexe 4	
7. Autres p	rocédu	ires coi	nsultatives	
7.1 Date prévisionnelle de transmis associées				
Réunion faite en juin 2024				

7.2	Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)	
Clic	quez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
7.3	Procédure de participation du public envisagée	
- en	quête publique ⊠Oui □Non	
- pa	rticipation du public par voie électronique ⊠Oui □Non	
- en	quête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures □Oui ⊠Non	
Si o	ui, préciser lesquelles	
Clic	quez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
- au	tre, préciser les modalités	
Clic	quez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
	8. Annexes	
8.1	Annexes obligatoires	
1	Dossier d'élaboration ou de révision de carte communale (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) / annexe 2	
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>). / annexe 2	
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>) / annexe 4	
4	Version dématérialisée du document mentionné dans la rubrique 2.3 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet / annexe 1</i>	
8.2	Autres annexes volontairement transmises par le déposant	
	illez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques quelles elles se rattachent	
Clic	quez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
	0 Engagement at algebras	
lo o	9. Engagement et signature	
Je C	ertifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	

Annexe III

Fait à	ECOT	le	2 5 JUIN 2024
Nom	SYLVANT	Prénom	Alain
Qualité	Maire		